

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Juillet 2017

L'an deux mil dix-sept le douze juillet à 19 heures, le conseil municipal de Remigny s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel MOURON.

Etaient présents : Mrs Michel MOURON, Pierre PAYEBIEN, Gérard BARNAY, Stéphane CARLOT, Gérard FLEURY, Sébastien GAUNET, Rémy PRIN & Mme Chantal GOUT.

Absents excusés : Christiane CANET donne procuration à Chantal GOUT

Absent : Sébastien LAURENT

Secrétaire de séance : Gérard FLEURY

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante concernant diverses opérations avec la CCMV :

Pour la commune :

COMPTE	DESIGNATION	Recette	Dépense
6558	Autres contributions obligatoires		-10 200
62878	Remb de frais à d'autres organismes		10 200
615231	Entretien et réparation		-16 250
62878	Remb de frais à d'autres organismes		16 250

Le Conseil Municipal, **après avoir délibéré et à l'unanimité des présents**, décide de voter ces crédits tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Modifications année scolaire 2017/2018

Sur accord du Conseil d'école, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le retour à la semaine de 4 jours a été adopté. Les nouveaux horaires à la rentrée 2017/2018 s'établiront comme suit :

- Matin 8h40 – 11h40
- A.M. 13h40 – 16h40

Pour rappel, les horaires de garderie :

- Matin 7h30 – 8h30
- A.M. 16h40 – 18h30

Le Conseil Municipal, **après avoir délibéré et à l'unanimité des présents** :

- Prend acte des nouveaux horaires souhaités par le Conseil des Parents d'Elèves lors de sa réunion en date du 23 juin 2017.
- Précise que les activités périscolaires (réformes des rythmes scolaires) effectuées par Mme Séverine DAUSSE en 2016 ne seront pas reconduits à compter de la rentrée de septembre 2017.

Organisation du Conseil Municipal Suite à la démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre de démission de Monsieur Gilles BOUSQUET à compter du 29 Mai 2017, date de la réception de sa lettre de démission en Mairie.

Représentants du Grand Chalon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Gilles BOUSQUET, ce dernier étant membre titulaire de la commission intercommunalité et suppléant de la commission durable et équilibre, il conviendrait de procéder à son remplacement.

En outre, aucun conseiller ne représente la commune à la commission intercommunale pour l'accessibilité.

En raison du manque de conseillers lors de la réunion, la décision de pourvoir ces représentants sera prise ultérieurement.

Organisation des emplois communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des congés annuels de l'agent technique chargé de la salle des fêtes et de la Mairie, du 01 Août au 28 Août, il conviendrait de remplacer cette dernière pour assurer le nettoyage durant cette période. Un conseiller municipal a fait connaître qu'il serait volontaire pour pourvoir à ce remplacement sur une base de 8 heures pour le mois d'août.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents accepte de créer un emploi saisonnier qu'occupera ce conseiller municipal.

Rénovation appartement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le devis de Monsieur NOLOT, plâtrier-peintre à Remigny, relatif à la remise en état de l'appartement sis 19, rue des écoles, s'élève à 12 906.23 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents accepte le devis proposé. En raison de contraintes budgétaires, il sera demandé à l'entrepreneur d'effectuer les travaux par tranches.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Néant

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE À 21h30